



Pôle direction
Service concours et examens

Compte-rendu des opérations

Examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024.

Le service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime (SDIS 17) assure la gestion administrative et l'organisation générale d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, au titre de l'année 2024.

Dans ce cadre, un jury a été constitué et ses membres ont été désignés par un arrêté du président du CASDIS n°23/02102 en date du 2 novembre 2023.

L'article 56 du décret n°2020-1474 indique que la présidente du jury doit transmettre à l'autorité organisatrice la liste d'admission établie, accompagnée d'un compte-rendu de l'ensemble des opérations.

Épreuve unique orale d'admission, du 17 au 20 septembre 2024 :

Nombre de candidats convoqués : 229, aucun candidat n'a demandé à bénéficier d'un tiers-temps supplémentaire (aménagement d'épreuves).

Nombre de présents : 206 (23 absents).

Mise en place de 6 ateliers (sous-jurys) pour les entretiens, pendant 3,5 jours :

- 9 membres du jury ;
- Assistés de 15 examinateurs ;
- Pour 11 entretiens maximum, par jour et par atelier.

La composition équilibrée des sous-jurys a été choisie de sorte que la diversité des collèges, l'origine géographique et professionnelle, la parité femmes / hommes et l'expérience détenue en qualité de jury ou d'examineur, soient prises en compte.

Un responsable a été désigné dans chaque atelier.

Une harmonisation des évaluations et des notations a été réalisée en continu pendant toute la durée des épreuves orales, sous l'autorité de la présidente du jury. A la fin de chaque journée, les sous-jurys se sont ainsi repenchés sur les notes attribuées au cours de la journée afin de s'assurer d'une notation équitable entre les candidats. Le service organisateur s'est quant à lui assuré régulièrement de la cohérence de notation d'un atelier à l'autre.

Quelques cas de départs de membres de jury ou examinateurs se sont présentés, lorsque le candidat était connu de l'un d'entre eux et qu'un risque de conflit d'intérêt pouvait apparaître, appréciation relevant du membre du jury ou de l'examineur concerné selon sa propre analyse. Dans ce cas, la mention a été apportée dans le bordereau d'évaluation individuel du candidat concerné, et le membre du jury ou l'examineur n'a alors pas pris part à l'entretien, ni à l'évaluation.

Les membres du jury et examinateurs ont apprécié le dimensionnement de l'organisation (3,5 jours, 11 candidats maximum par jour, 6 ateliers composés de 4 évaluateurs). Il est préférable de ne pas augmenter le nombre d'entretiens par jour, afin de préserver une bonne qualité d'écoute au profit des candidats. La présence de 4 évaluateurs permet de gérer facilement les cas de départs de l'un d'entre eux.

Axes d'amélioration pour les candidats :

Les membres du jury et examinateurs suggèrent aux candidats de mieux soigner leur préparation, en se projetant avec réalisme et motivation dans l'emploi de sous-officier SPP et les responsabilités hiérarchiques futures y afférentes.

Les candidats doivent exploiter au mieux la totalité des 5 minutes de présentation dont ils disposent, en structurant leur propos pour argumenter, face au jury, les raisons de leur volonté d'évolution.

Une attitude dynamique et enthousiaste est souhaitée, tout en montrant des capacités à adapter et mesurer ses propos devant le jury.

Le socle de compétences acquises dans le cadre d'emploi des caporaux SPP, notamment par l'expérience, doit être parfaitement maîtrisé. En effet, pour l'examen professionnel et à la différence du concours, les candidats ne sont pas soumis aux deux épreuves écrites qui constituent un filtre préalable. Les connaissances en cultures administrative et générale ne doivent pas être négligées. Il est attendu des candidats une capacité à faire preuve de curiosité, au-delà du périmètre de leur emploi. Une bonne connaissance de l'environnement territorial est également attendue.

La gestion du stress fait également partie intégrante de l'évaluation, ce qui doit conduire les candidats à envisager la maîtrise de leurs émotions pendant l'entretien, quand bien même ils seraient déstabilisés par une question. D'autant que les membres du jury et les examinateurs ont pris soin d'adopter une posture bienveillante vis-à-vis des candidats, propice à leur évaluation dans les meilleures conditions possibles et dans le respect du principe d'égalité de traitement. Une préparation, dans les conditions de l'oral, permettrait à certains candidats de mieux appréhender l'exercice et d'adopter, face au jury, une posture plus sereine.

Très bon déroulement d'ensemble. Le service organisateur, les membres du jury et examinateurs regrettent cependant l'absence non-excusee de plusieurs candidats (ou pour certains avec une information la veille ou le jour-même, hors circonstances exceptionnelles ou cas de force majeure), malgré les consignes communiquées et répétées. Pour chaque candidat, un créneau de 30 minutes avait été programmé, avec 4 examinateurs. L'organisation d'un concours ou d'un examen professionnel représente un coût non négligeable pour le service public, qui aurait pu être optimisé.

Anomalies ayant fait l'objet d'un procès-verbal d'incidents :

Un PV d'incidents a été rédigé. Il est annexé au présent compte-rendu.

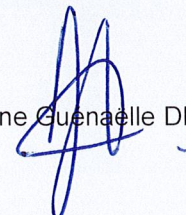
Pas d'autres éléments à rapporter à l'organisateur de la part de la présidente du jury.

Les opérations menées ont permis de sélectionner les meilleurs candidates et candidats, qui deviendront des sous-officiers SPP de qualité au profit des SDIS, au titre de la promotion interne. Dans ce cadre, l'élaboration des listes d'aptitude est à la charge des SDIS recruteurs.

Périgny, le 20 septembre 2024

La Présidente de jury

Capitaine Guenaëlle DEBONS





Pôle direction

Service concours et examens

Procès-verbal d'incidents

**Examen professionnel d'accès au grade de sergent
de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024.**

Le service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime (SDIS 17) assure la gestion administrative et l'organisation générale d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, au titre de l'année 2024.

Dans ce cadre, un jury a été constitué et ses membres ont été désignés par un arrêté du président du CASDIS n°23/02102 en date du 2 novembre 2023.

Le présent procès-verbal établit la liste des incidents survenus durant les opérations de l'examen professionnel.

Epreuve orale unique :

M. [REDACTED] a fait un malaise sans gravité au début sa présentation (jury F). Il a pu reprendre ensuite le déroulement normal de son épreuve, après quelques minutes de repos.

M. [REDACTED] (jury C) a eu un accident de la circulation sans gravité, en se rendant en voiture sur les lieux de l'examen, et a donc été retardé. A la demande de l'organisateur, M. [REDACTED] (jury C également) a accepté d'avancer son heure de passage de 30 minutes, de sorte que M. [REDACTED] puisse présenter son dossier de candidature en fin de journée.

Périgny, le 20 septembre 2024

La Présidente de jury

Capitaine Guénaëlle DEBONS

